

Date	23 juin 2017
Heure	14 heures 30
Lieu	Institut d'ergologie en visioconférence via Skype
Participants	Yves Schwartz, Renato Di Ruzza, Magda Scherer, Liliana Cunha, Edna Goulart, Alvaro Casas, Laurence Belliès, Marianne Lacomblez, Ingrid Dromard.
Excusé(e)(s)	Christine Castejon, Dominique Efros.
Contact	secretaire.sie@orange.fr

Points traités	<p>1. Trésorerie, adhésions</p> <p>Laurence Belliès nous fait part d'un crédit supplémentaire de 430 euros provenant des nouvelles adhésions. Elle constate néanmoins que le nombre d'adhésions est plus faible que les années précédentes (une quinzaine environ). Ceci peut être expliqué, en partie, par le fait que nos amis brésiliens adhèrent majoritairement pendant le Congrès de la SIE. L'adhésion est toutefois encore possible et tous les membres de la SIE qui ne l'auraient pas déjà fait sont invités à la renouveler au plus vite. Les bulletins d'adhésion se trouvent sur le site de la SIE (http://www.ergologia.org) et doivent parvenir à Renato Di Ruzza à son adresse (19 rue des Gorgues, 13390, Auriol).</p> <p>Laurence Belliès nous informe également que la dépose de la marque « Ergologie » a eu un coût financier de 210 euros. L'instruction de la demande a dû se faire nominativement et c'est Renato Di Ruzza qui s'en est occupé. Il en est donc le dépositaire.</p> <p>Ingrid Dromard demande s'il ne faudrait pas également procéder de la même manière pour l'outil « GRT » et pour « ergo-management ». Puisque certains d'entre nous les utilisent dans le cadre professionnel, ne faudrait-il pas étendre la démarche à ces termes ? Après débat, Renato Di Ruzza explique que la décision a été prise, en ce qui concerne le terme « Ergologie », parce qu'il y avait des enjeux institutionnels importants, ne serait-ce que parce que le laboratoire d'appartenance des universitaires aixois s'appelle Centre d'EPistémologie et d'ERgologie Comparatives (CEPERC). En quittant le laboratoire, les Aixois laissent la possibilité au CEPERC d'utiliser ce nom à sa convenance. De ce fait, la dépose a ici un sens institutionnel précis. Il signale que les GRT ont été imaginés dans le cadre de la démarche ergologique et que nous avons tous les moyens de contester quiconque utiliserait le mot sans citer les sources. Cependant Yves Schwartz explique, au travers de l'expérimentation des GRT par</p>
-----------------------	---

Marie Hélène Dassa-Galindo à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, que certains concepts vivent en dehors de l'Université. Un usage malveillant ou concurrentiel peut en être fait qui échapperait aux règles déontologiques en vigueur dans l'Université. A son avis, rien n'empêcherait que des personnes du réseau ergologique, qui pratiquent professionnellement les GRT, fassent la même démarche que Renato Di Ruzza pour le terme « Ergologie ». L'utilisation mal à propos de ce concept pourrait donc mettre en difficulté un certain nombre de personnes. Il nous faut réfléchir sérieusement à cela.

Concernant les autres dépenses, Laurence Belliès évoque celles ayant trait à la gestion professionnelle des sites « ergologia.org » et « ergologie.com ». Elle nous informe que ce dernier (« ergologie.com ») est désormais introuvable sur internet et que la question du renouvellement des dépenses liées à sa gestion se pose alors. Après information, il faut cliquer « Master d'Ergologie ALLSH », et on retrouve sur la droite les anciennes rubriques. Information à diffuser largement.

Elle nous renseigne également sur le solde du compte qui s'élève aujourd'hui à 2.800 euros. Elle explique que nous attendons le transfert des recettes de l'ORT, mais l'utilisation de celles-ci doit être discutée et précisée puisqu'il était question de s'en servir notamment pour financer le colloque de Paris du mois d'octobre ou pour d'autres manifestations à venir.

2. Le point sur le 4^{ème} Congrès

Magda Scherer rappelle qu'il avait été décidé, lors du dernier Bureau, qu'une commission soit chargée d'écrire l'appel à communications. Si le Comité d'organisation est déjà établi, il faut créer le comité scientifique qui pourrait rédiger cet appel. Renato Di Ruzza explique que le Comité scientifique est traditionnellement constitué par le bureau de la SIE et que de ce fait, il est déjà très large. Il demande s'il n'est pas possible de considérer que celui-ci constitue une base internationale et que les divers membres puissent y associer d'autres personnes ?

Yves Schwartz précise, en effet, que nous souhaitons que l'appel à communications se construise à partir des différents groupes internationaux. Magda Scherer propose alors que le Comité scientifique soit composé de personnes originaires de plusieurs pays et qu'au sein de ce dernier soit créée une coordination en binôme qui serait chargée de centraliser les propositions et de rédiger l'appel. Elle propose que cette coordination soit menée par Edna Goulart et par Renato Di Ruzza.

Renato Di Ruzza et Edna Goulart s'organisent pour que l'appel à communications soit lancé au début du mois d'octobre.

Yves Schwartz précise que Marianne Lacomblez est en train d'écrire un livre sur les diverses contributions brésiliennes sur le thème de la psychologie du travail. Il propose que ce travail puisse être une des thématiques abordées lors du congrès de 2018.

Compte tenu des événements institutionnels, Yves Schwartz émet quelques inquiétudes pour les possibilités de financement des voyages au

Brésil pour l'an prochain.

3. Actes du 3^{ème} Congrès

Yves Schwartz fait remarquer que les personnes intéressées par ce point ne sont pas présentes.

Renato Di Ruzza explique qu'il devait demander l'ISSN, cependant il n'arrive pas à remplir le dossier avec les renseignements qui lui ont été communiqués : adresse personnelle des éditeurs, etc. Il explique avoir envoyé aux personnes concernées la première page du dossier qu'il doit compléter. S'il ne lui est pas possible de remplir cette première page, il ne peut pas accéder à la deuxième. De ce fait, l'instruction du dossier est bloquée.

Il évoque également une autre difficulté qui concerne le fait que l'ISSN ne peut être obtenue que pour des publications « périodiques ». Il faut donc aussi régler ce problème puisque les publications des actes d'un congrès ne sont pas des périodiques.

Yves Schwartz nous fait part des questions de Christine Castejon au sujet de la partie française des actes. Elle explique, dans son mail, ne pas avoir compris ce que l'on attendait d'elle. Il suggère que Mariana Verissimo prenne contact avec elle et avec Renato Di Ruzza pour régler ces deux questions. Le travail qui a déjà été fait est considérable, il faut arriver à conclure.

4. Le point sur la situation de l'ergologie à Aix-Marseille Université

Yves Schwartz insiste sur le fait que la situation est encore très évolutive. Une réunion est prévue pour envisager l'avenir de l'ergologie au sein de l'Université.

Il explique qu'il existe dans les universités françaises des unités mixtes de recherche (implantation universitaire et CNRS). L'unité dans laquelle nous étions précédemment a été créée en 1995 par Elisabeth Schwartz, et l'ergologie en était une des deux composantes. Depuis, les directions se sont succédées et les deux dernières en date ont progressivement adopté une politique très étriquée du point de vue scientifique. En utilisant la « rente de situation » que confère le statut CNRS (moyens, prestige) la direction actuelle depuis 2012 s'est surtout préoccupée de renforcer son pouvoir en pesant notamment sur les recrutements de chercheurs et d'enseignants chercheurs. Nous nous sommes progressivement aperçus que cette direction, loin de contribuer au renouvellement de l'axe ergologie, qui était pourtant un axe fondateur de ce CEPERC, cherchait à nous dépouiller de nos moyens et particulièrement dans la période actuelle du poste de Professeur de Renato Di Ruzza devenu vacant. Et ceci éventuellement au nom d'une ergologie fantaisiste qu'ils prétendaient pouvoir mieux (re)-définir que nous !

Cependant, suite probablement à toutes nos protestations et aussi au soutien international qui nous a été manifesté, si notre collègue Christine Noël, qui avait succédé à Renato Di Ruzza à la direction du Master d'ergologie, a été écartée de la candidature, ceci dans des conditions indignes, le professeur, nouvellement élu sur le poste de Renato Di Ruzza,

n'est pas celui que la direction du CEPERC souhaitait. Ce professeur, qui apparemment n'a aucune compétence particulière en ergologie, aura néanmoins à terme (?) la responsabilité du Master d'ergologie et effectuera donc un certain nombre d'heures d'enseignement dans celui-ci. Selon les coopérations qui pourront être nouées ou non avec ce nouveau professeur, il y a incontestablement un risque de dénaturation de notre Master. Un premier contact a été pris avec lui par Christine Noël, directrice actuelle du Master.

Marianne Lacomblez souligne l'importance, la qualité et la diversité du soutien international témoigné lors de cette épreuve. Yves Schwartz pense que quelles que soient les issues de cette crise, ce soutien nous sera précieux. Et il explique que pour maintenir l'ancrage recherche à l'Université, les Aixois ont l'ambition de créer une équipe de recherche transitoire de deux ans auprès du CNRS.

5. Le point sur les « Sociétés nationales » ou « territoriales » d'Ergologie (SFE, Algérienne, et autres)

Alvaro Casas nous informe qu'il a fait un important travail avec Marianne Lacomblez, Liliana Cunha et une collègue colombienne qui a abouti à la transcription de l'intervention d'Yves Schwartz à Montevideo en Uruguay au mois de mai 2015. Celle-ci sera prochainement publiée dans la revue *Laboreal* et permettra d'aider au développement de l'ergologie dans les pays hispanophones. C'est également l'occasion de faire remonter des problématiques d'Amérique Latine intéressantes pour le congrès.

Yves Schwartz remercie chaleureusement tous les acteurs qui se sont engagés dans cette entreprise, de la traduction à la publication ainsi que la revue *Laboreal*.

Concernant les Sociétés nationales, Renato Di Ruzza explique que Abdesselam Taleb l'a récemment informé de l'ouverture en Algérie de deux thèses en ergologie. Il annonce également que ce dernier attend de terminer le Master pour créer la Société algérienne d'ergologie.

6. Diverses activités ergologiques

Yves Schwartz nous rappelle que la Société française d'ergologie (SFE) a été créée mais que cette création est aujourd'hui à refaire. L'idée qui a germé chez un certain nombre d'étudiants du Master d'ergologie, au moment des « Tâches du présent », était de profiter du colloque Ergologie d'octobre prochain pour trouver un collectif suffisant pour relancer la SFE. Il demande à chacun d'entre nous de réfléchir à qui pourrait prendre la responsabilité de cette société.

Il rappelle également que ce colloque Ergologie qui se tiendra du 12 au 14 octobre à Paris, revêt, dans les circonstances actuelles, une importance stratégique pour la survie et l'extension de l'ergologie, chacun doit en être conscient.

Il nous informe que Laurence Belliès porte la responsabilité de créer un collectif pour organiser une soirée en hommage à Jacques Duraffourg.

Alvaro Casas demande quelle est la nature du lien entre le Conservatoire

	<p>National des Arts et Métiers (Cnam) et l'Université. Yves Schwartz explique que l'on a un patrimoine relationnel important avec le Cnam notamment avec le secteur de l'ergonomie. Il explique également qu'il assure un enseignement dans un master du Cnam.</p> <p>7. Le point sur la Revue internationale <i>Ergologia</i></p> <p>Dominique Efros, qui s'est excusée de ne pas être présente ce jour, a transmis par écrit à Yves Schwartz quelques éléments sur la revue. Le numéro 17 a pris du retard mais il est pratiquement terminé et sera publié sous peu sur le site. Le numéro 18 est en travail.</p> <p>Elle explique aussi qu'il y a deux ans une adresse mail dédiée à la revue avait été créée par le côté brésilien, ce qui permet de ne plus utiliser une boîte mail personnelle pour les divers échanges. Il serait utile de faire la même chose pour la partie française.</p> <p>Dominique Efros et Daisy Cunha souhaitent que la revue puisse être présentée au congrès du mois d'octobre. Le comité d'organisation du congrès leur a accordé 15 minutes en plénière. Elles vont organiser les transports de quelques exemplaires pour pouvoir les distribuer.</p> <p>Les travaux nécessaires à l'indexation sont toujours en projet, mais la situation doit au préalable être éclaircie à la fois sur le rattachement institutionnel (pour adhérer à Revues.org par exemple, il faut être rattaché à un laboratoire) et sur l'organisation du temps de travail de D. Efros. L'année 2017-2018 apportera des réponses à toutes ces questions.</p> <p>8. Autres questions diverses</p> <p>Rien à signaler.</p>
<p>Prochaine réunion</p>	<p>La prochaine réunion du Bureau est prévue le 08 septembre à 14 heures. Elle sera proposée en visioconférence (Pseudo Skype ergologia).</p>